

Commission canadienne de sûreté nucléaire

2007-2008

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Lisa Raitt, C.P., député
Ministre de Ressources naturelles Canada

Table des matières

SECTION I : SURVOL	5
Message du président.....	6
Déclaration de la direction.....	8
Renseignements sommaires	9
Activités de programme et résultats principaux prévus.....	12
Aperçu du secteur nucléaire	13
État du rendement de la CCSN	14
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME	20
Analyse des activités de programme.....	21
Cadre de réglementation	22
Autorisation, accréditation et homologation.....	27
Conformité	32
Projets de coopération.....	37
Relations avec les parties intéressées.....	42
SECTION III : AUTRES RENSEIGNEMENTS	45
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (ETP compris)	46
Tableau 2 : Crédits et postes législatifs (en millions de dollars).....	47
Tableaux supplémentaires	48
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT.....	50
Rendement des centrales nucléaires canadiennes.....	51
Normes de rendement externes	54
Plan de réglementation de la CCSN.....	57

SECTION I : SURVOL

Message du président

J'ai le plaisir de présenter au Parlement le *Rapport sur le rendement 2007-2008* de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le secteur nucléaire connaît une croissance importante en raison de la hausse continue de la demande mondiale d'énergie et de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce regain du nucléaire, jumelé à l'utilisation croissante de la technologie nucléaire dans l'industrie, la recherche et la médecine, s'accompagne de la nécessité encore plus grande d'assurer la surveillance réglementaire – particulièrement en ce qui concerne l'autorisation des mines d'uranium et des installations de traitement d'uranium.

L'augmentation des besoins en énergie au Canada survient au moment où notre parc national de centrales nucléaires vieillit. Il n'est donc pas surprenant que la CCSN reçoive un nombre important de projets visant à remettre à neuf et à prolonger la durée de vie des installations existantes, ou à construire de nouvelles centrales nucléaires pour répondre à la demande d'énergie. Pour assurer que la CCSN puisse s'acquitter de ses responsabilités en matière d'autorisation et de conformité associées à cette croissance, nous avons recentré nos efforts afin de suivre cette évolution et la planification de projets de nouvelles mines d'uranium et d'installations de traitement, tout en assurant la sûreté et la sécurité des installations existantes. Dans son rapport sur l'industrie, le personnel de la CCSN a conclu que le secteur des centrales nucléaires a exploité ses centrales en toute sécurité en 2007. La grande majorité des domaines et des programmes de sûreté répondent aux attentes de la CCSN, et nous sommes déterminés à maintenir et à améliorer notre bon dossier en matière de sûreté et de sécurité.

La CCSN a obtenu des résultats importants au cours de l'exercice 2007-2008. Nous avons amélioré les relations avec nos parties intéressées, réaffecté des ressources en raison de l'intérêt croissant pour de nouvelles centrales nucléaires, nous avons rationalisé et renforcé le cadre de réglementation, établi un groupe de travail chargé d'améliorer les consultations avec les Autochtones et jeté des bases nouvelles en vue d'investir dans le perfectionnement des employés qui sont la clé du succès de notre organisation. Ce ne sont là que quelques exemples de l'excellent travail que la CCSN a réalisé au cours de l'année écoulée pour renforcer la sûreté, la santé et la sécurité des Canadiens et l'environnement.

À la fin de 2007, l'arrêt prolongé du réacteur national de recherche universel (NRU), à Chalk River, a suscité des préoccupations au sujet de la pénurie possible d'isotopes servant au diagnostic et au traitement médicaux. En conséquence, le gouvernement a enjoint la CCSN de s'assurer que la santé des Canadiens soit prise en compte dans ses décisions d'autorisation. Cet incident a mené la CCSN et Énergie atomique du Canada limitée à commander conjointement un examen par une tierce partie indépendante. L'examen permettra de déterminer les principales leçons, de définir des plans d'action et de formuler des recommandations d'amélioration, que la CCSN examinera et mettra en œuvre au cours de l'exercice 2008-2009.

La CCSN travaille activement avec ses partenaires internationaux en vue de mettre en commun les pratiques exemplaires en matière de sûreté nucléaire et de renforcer les engagements du Canada envers la non-prolifération et l'utilisation pacifique des matières nucléaires. Nous

continuons de participer activement aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Agence pour l'énergie nucléaire.

Au cours des quelques mois écoulés depuis mon arrivée, j'ai été impressionné par la compétence et le dévouement du personnel de la CCSN. Nos efforts actifs de recrutement et de maintien d'un personnel qualifié demeureront une priorité importante pour la CCSN. Nous allons accroître nos efforts de dotation dans un marché hautement concurrentiel, afin de répondre aux besoins d'un secteur en croissance.

Je suis déterminé à assurer au Parlement et aux Canadiens que les matières nucléaires des installations nucléaires sont utilisées de manière sûre.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Michael Binder
Président

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement 2007-2008* de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Conseil du Trésor;
- Il repose sur les résultats stratégiques et sur l'architecture de l'activité de programme de la CCSN approuvés par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des *Comptes publics du Canada*.

Michael Binder

Président, Commission canadienne de sûreté nucléaire

Renseignements sommaires

Mandat de la Commission canadienne de sûreté nucléaire

La CCSN réglemente l'énergie et les substances nucléaires au Canada. Dans le cadre de ses processus d'autorisation, d'accréditation, d'homologation et de conformité, elle veille à ce que les activités nucléaires soient effectuées en toute sûreté afin de protéger les personnes, leur santé et l'environnement. La CCSN s'efforce également de veiller à ce que les Canadiens et les entreprises canadiennes respectent les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CCSN a été créée en 2000, en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, et elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles. L'organisme a été créé pour succéder à l'ancienne Commission de contrôle de l'énergie atomique, établie en 1946. Le mandat, les responsabilités et les pouvoirs de la CCSN sont énoncés dans la *LSRN* et sont décrits plus en détail dans les *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et le *Règlement administratif de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*. Par le truchement de la *LSRN*, des règlements, des documents connexes d'application de la réglementation, des permis et des conditions qui y sont rattachées, la CCSN réglemente l'ensemble du cycle nucléaire au Canada et tous les aspects de la sûreté nucléaire.

La CCSN réglemente :

- les centrales nucléaires
- les mines d'uranium et les usines de concentration d'uranium
- les installations de traitement de l'uranium et de fabrication de combustible nucléaire
- les établissements de recherche et d'essais nucléaires et les réacteurs non producteurs de puissance
- les installations de traitement des substances nucléaires
- les déchets radioactifs et les installations de gestion des déchets
- les hôpitaux et les centres de traitement du cancer
- les usines de production d'eau lourde

Il incombe également à la CCSN de :

- réglementer l'utilisation des substances nucléaires et les appareils à rayonnement, l'emballage et le transport des substances nucléaires, ainsi que l'importation et l'exportation des substances et de l'équipement nucléaires;
- accréditer les membres du personnel qui détiennent des postes clés pour la sûreté dans des installations nucléaires;
- assurer la sécurité aux installations nucléaires autorisées.

La CCSN exerce également certaines fonctions en vertu de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*, et elle réalise des évaluations environnementales aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*.

Le tribunal de la Commission compte jusqu'à sept commissaires permanents, nommés par le gouverneur en conseil. Le président de la CCSN est un commissaire permanent à temps plein, et les autres commissaires peuvent être nommés à temps plein ou à temps partiel. Les commissaires du tribunal de la Commission sont nommés pour leurs compétences et sont libres de toute influence, qu'elle provienne du monde politique, du gouvernement, de groupes d'intérêts ou du secteur privé.

Le tribunal de la Commission définit les orientations stratégiques de la réglementation du secteur nucléaire canadien, prend des règlements exécutoires et rend des décisions sur l'autorisation des installations nucléaires et sur les utilisations de l'énergie nucléaire. Dans ses décisions d'autorisation, le tribunal de la Commission tient compte des propositions des demandeurs, des recommandations du personnel de la CCSN et du point de vue des parties intéressées. Pour les grandes installations, ces questions d'autorisation sont examinées dans le cadre d'audiences publiques. Axé sur l'ouverture et la transparence, le tribunal de la Commission réalise autant que possible ses activités dans le cadre de réunions et d'audiences publiques et, lorsque cela est possible, dans les collectivités concernées. Les séances peuvent être observées en direct sur Internet et sont archivées pour une période de trois mois sur le site Web de la CCSN, de sorte que tous au Canada et ailleurs dans le monde y ont accès.

Financement des activités de la CCSN

Les activités de la CCSN sont actuellement financées par un crédit parlementaire annuel. Ses besoins en ressources sont surtout fonction de l'intensité de ses activités d'autorisation et de surveillance, ainsi que de la nature des engagements internationaux du Canada. Lorsque sa charge de travail augmente, la CCSN s'adresse au Secrétariat du Conseil du Trésor pour obtenir l'autorisation d'augmenter les dépenses dont elle peut recouvrer les coûts et, en conséquence, les recettes connexes, ou recevoir de nouveaux fonds de programme.

Le gouvernement du Canada recouvre en grande partie les coûts engagés pour les activités de réglementation de la CCSN auprès des titulaires de permis, en vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (2003)*. La CCSN perçoit des droits et les dépose au Trésor. Certains titulaires de permis, par exemple les hôpitaux et les universités, sont exemptés de ces droits. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités résultant de ses obligations et n'offrant pas d'avantages directs à des titulaires de permis donnés. Cela comprend les activités qui touchent les obligations internationales du Canada – notamment la non-prolifération des armes nucléaires –, les responsabilités publiques comme les programmes de protection civile et d'information publique, et la tenue à jour de la *LSRN* et de ses règlements.

En raison de la croissance récente du secteur nucléaire, la CCSN a connu une augmentation rapide de ses activités d'autorisation, d'accréditation des titulaires de permis et des activités

relatives à l'examen préalable de la conception des réacteurs, et elle a donc étudié d'autres mécanismes de financement permettant de répondre aux besoins futurs en ressources. En 2007-2008, la CCSN a reçu du Conseil du Trésor une autorisation de dépenser les recettes à partir de 2008-2009. Cette autorisation sera instaurée progressivement sur deux ans, et elle sera pleinement en vigueur pour toutes les activités à coûts recouvrables en 2009-2010. Cette autorisation permettra à la CCSN de gérer la croissance dans le secteur nucléaire.

Fonds supplémentaires reçus en 2007-2008

Les dépenses réelles de la CCSN en 2007-2008 se sont élevées à 99,8 millions de dollars. Les droits perçus ont atteint environ 72,6 millions de dollars. La croissance des activités dans tous les domaines du secteur nucléaire ces dernières années a beaucoup alourdi la charge de travail de la CCSN dans la plupart de ses secteurs de responsabilité.

Dans son Budget de 2006, le gouvernement fédéral a reconnu la nécessité pour la CCSN de prendre de l'expansion et a donc augmenté ses fonds de plus de 93 millions de dollars afin qu'elle puisse exercer une surveillance réglementaire efficace pendant les cinq prochaines années. La majeure partie de ces fonds sera recouvrée auprès des titulaires de permis. Des 93 millions de dollars accordés, 23,9 millions ont été affectés au plan de 2007-2008. Grâce à ces ressources supplémentaires, la CCSN peut absorber la croissance de son programme de réglementation, qui comprend la surveillance des projets de remise à neuf de centrales nucléaires, le développement de l'exploitation minière de l'uranium, les installations de recherche, la gestion des déchets, l'utilisation de substances nucléaires (y compris dans les établissements de soins de santé), et la gestion des risques pour la sécurité des installations nucléaires, tout en mettant en œuvre de nombreuses initiatives d'amélioration.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2007-2008, la CCSN a demandé 0,96 million de dollars au Conseil du Trésor pour appliquer une ordonnance spécifique du tribunal de la Commission. Ces ressources étaient nécessaires pour la saisie et l'élimination des substances nucléaires et de l'équipement réglementé détenus par un titulaire de permis.

En outre, pour faire suite à la réception de deux demandes de permis de préparation d'emplacement en vue de la construction de nouvelles centrales nucléaires au Canada, la CCSN a demandé et obtenu des fonds supplémentaires en 2006-2007, dont 5,6 millions de dollars pour 2007-2008 afin d'entreprendre le traitement de ces demandes. Elle a également besoin de ces fonds pour élaborer un cadre de réglementation moderne applicable à la construction de nouvelles centrales au Canada. La CCSN continuera de se préparer à répondre à d'autres besoins liés aux nouvelles centrales nucléaires et à ses responsabilités relatives à la mise en œuvre de garanties nationales et à la non-prolifération, dans le cadre d'un nouveau régime basé sur les recettes et les dépenses.

Activités de programme et résultats principaux prévus

La CCSN cherche à réaliser son **résultat stratégique** par l'intermédiaire d'une seule **activité de programme** : la réglementation nucléaire. Cette activité est subdivisée en cinq programmes clés (ou **sous-activités**) qui soutiennent les priorités de la CCSN.

Le tableau suivant présente l'état du rendement de la CCSN à l'égard de l'architecture des activités de programme :

État du rendement 2007-2008							
Résultat stratégique : Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques, et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.							
Activité de programme	Sous-activité de programme	Résultat prévu	État du rendement	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles	Liens avec les priorités de la CCSN et les résultats du GC
Réglementation nucléaire : Réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin d'assurer la sûreté, de préserver la santé et la sécurité des personnes, de protéger l'environnement, et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	Cadre de réglementation	<i>Cadre de réglementation clair et pragmatique</i>	atteint ¹	10 531	11 422	12 583	Priorités de la CCSN : 1, 2 et 3 Résultat du GC : Affaires sociales – Collectivités sécuritaires et sécurisées
	Autorisation, accréditation et homologation	<i>Personnes et organisations qui assurent une exploitation sûre et se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération</i>	atteint	22 752	24 677	22 670	
	Conformité	<i>Degré élevé de conformité au cadre de réglementation</i>	atteint	35 811	39 781	36 176	
	Projets de coopération	<i>Collaboration à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et intégration des activités de la CCSN</i>	atteint	18 155	19 691	18 644	
	Relations avec les parties intéressées	<i>Compréhension du programme de réglementation par les parties intéressées</i>	atteint	7 306	7 924	9 772	
Ressources financières totales (milliers de dollars)				94 555	103 495	99 845	
				Planifiées	Réelles	Différence	
Ressources humaines totales (ETP)				730	639	91	

¹ Bien que certains objectifs n'aient pas été atteints, beaucoup de travail a été réalisé pendant l'exercice financier et terminé peu de temps après, en avril 2008.

Aperçu du secteur nucléaire

Le secteur nucléaire canadien est en pleine expansion en raison de trois grandes tendances mondiales :

Hausse de la demande mondiale d'énergie

Selon les projections, la demande mondiale d'énergie continuera de croître, cette augmentation pouvant atteindre 50 % d'ici 2030. On prévoit également que la production d'électricité doublera entre-temps et qu'on privilégiera les sources d'énergie renouvelables et de remplacement. La demande canadienne d'électricité devrait augmenter de 1,3 % par an jusqu'en 2020, ce qui nécessitera des sources d'énergie propres et durables, y compris une augmentation prévue de l'énergie nucléaire. D'ici 2030, on prévoit que 55 pays exploiteront plus de 600 centrales nucléaires. Cela accroîtra la demande mondiale d'uranium et, par le fait même, les activités d'extraction et d'exploitation de l'uranium. Le Canada est le plus grand producteur mondial d'uranium, et il jouera un rôle clé afin de répondre à la demande d'énergie nucléaire².

Préoccupations croissantes à l'égard des changements climatiques

Par ailleurs, les changements climatiques deviennent plus préoccupants et les pressions s'accroissent à l'échelle internationale pour qu'on passe à une économie moins gourmande en hydrocarbures et qu'on réduise les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement du Canada a fait savoir qu'il investira dans les sources d'électricité, dont l'énergie nucléaire.

Utilisation accrue des isotopes à des fins médicales

On assiste à une utilisation accrue des radio-isotopes nucléaires, en particulier en imagerie médicale. Les radio-isotopes et les équipements émettant des rayonnements sont nécessaires aussi au traitement du cancer, et ces besoins croissent avec le vieillissement de la population du Canada et une augmentation prévue des taux d'incidence du cancer. Le nombre d'installations nucléaires de catégorie II au Canada, principalement des centres de traitement du cancer, a doublé au cours des cinq dernières années. Le 10 décembre 2007, le gouvernement du Canada a publié une directive, demandant à la CCSN de prendre en compte la santé des Canadiens dans ses efforts visant à réglementer la production, la possession et l'utilisation des substances nucléaires.

Ces tendances pointent toutes vers une demande accrue d'énergie et de matières nucléaires, et la CCSN se prépare donc à relever le défi de réglementer un secteur nucléaire en pleine expansion. À titre d'organisme de réglementation nucléaire du Canada, la CCSN s'est engagée à préserver le caractère sûr et sécuritaire des activités nucléaires, et à protéger la santé des Canadiens et leur environnement.

² Sources : Agence internationale de l'énergie, *Perspectives énergétiques mondiales 2006*; Energy Information Administration, *International Energy Outlook 2007*; Ux Consulting, *Nuclear Power Outlook*, octobre 2007.

État du rendement de la CCSN

Priorités du programme de la CCSN en 2007-2008

Gérer la croissance du programme de réglementation

La CCSN suit de près l'intérêt croissant pour la construction de nouvelles centrales nucléaires au Canada, à mesure que les réacteurs nucléaires actuels vieillissent. Étant donné cet intérêt accru envers de nouvelles centrales nucléaires, la CCSN a commencé à moderniser son cadre de réglementation afin de l'harmoniser avec les normes internationales actuelles et d'appliquer ces normes aux projets de construction de nouvelles centrales nucléaires.

La CCSN clarifie les attentes en matière de réglementation, en particulier pour de nouvelles centrales nucléaires, en définissant clairement les exigences d'autorisation et en élaborant des lignes directrices pour aider les titulaires de permis à respecter ces attentes. Deux documents d'application de la réglementation importants (RD-337, *Conceptions des nouvelles centrales nucléaires*, et RD-346, *Évaluation de l'emplacement des nouvelles centrales nucléaires*) ont été achevés au cours de l'année écoulée et seront présentés au tribunal de la Commission pour approbation finale au début de 2008-2009.

La CCSN a travaillé avec le gouvernement du Canada pour obtenir d'autres ressources à long terme. En 2007-2008, la CCSN a reçu l'autorisation de modifier le mécanisme de financement des activités dont elle peut recouvrer les coûts, passant ainsi du régime des crédits parlementaires annuels à un nouveau régime d'autorisation de dépense des recettes. Ce régime, qui sera instauré en 2009-2010, permettra à la CCSN de gérer la charge de travail actuelle et future découlant du nombre croissant de titulaires de permis et de leurs besoins à la hausse.

Confrontée à la perspective d'une expansion considérable du secteur nucléaire, la CCSN a besoin de suffisamment de personnel pour mener à bien son mandat. Grâce à des méthodes novatrices et agressives de recrutement et de maintien de l'effectif, la CCSN a poursuivi en 2007-2008 sa recherche de personnel hautement qualifié dans un marché de l'emploi très concurrentiel.

Mettre sur pied un programme de réglementation efficace pour les installations existantes

La CCSN est déterminée à garantir aux Canadiens la sûreté et la sécurité des activités nucléaires au Canada, et ses activités courantes visent à mettre en œuvre un programme efficace de réglementation des installations existantes.

Comme le secteur nucléaire envisage de remettre à neuf les réacteurs nucléaires existants afin de répondre à l'accroissement de la demande d'énergie, la CCSN a consacré beaucoup de temps et d'effort à clarifier les attentes réglementaires relatives aux centrales nucléaires et à assurer une surveillance réglementaire rigoureuse des activités de remise à neuf actuellement en cours. Pour toutes les centrales nucléaires canadiennes en cours de remise à neuf (Point Lepreau, Bruce-A et

Pickering-B), la CCSN a examiné les examens intégrés de la sûreté (EIS)³ préparés et présentés par les titulaires de permis conformément au document de l'AIEA intitulé : « *Periodic Safety Review of Nuclear Power Plants – Safety Guide* ».

Dans son engagement soutenu de surveillance rigoureuse des installations existantes, la CCSN a examiné les demandes de renouvellement ou de modification des permis existants afin de vérifier si les titulaires de permis continuent d'exploiter leurs installations de manière sûre et conformément aux règlements et aux conditions de permis. Sur la base de ces examens, le tribunal de la Commission a renouvelé et modifié les permis des installations existantes, notamment des centrales nucléaires, des mines d'uranium et des installations de gestion des déchets.

Par le truchement d'inspections, d'examens et d'évaluations, le personnel de la CCSN a conclu que le secteur nucléaire a exploité ses installations de manière sécuritaire en 2007. L'évaluation des programmes et des domaines de sûreté, présentée dans le *Rapport annuel du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada*, a démontré que, dans l'ensemble, les titulaires de permis prennent des dispositions appropriées pour préserver la santé et la sécurité des personnes, protéger l'environnement et respecter les obligations internationales assumées par le Canada. Aucun travailleur aux centrales nucléaires ni aucun membre du public n'a reçu une dose de rayonnement supérieure aux limites réglementaires, et dans toutes les centrales, les émissions étaient bien en deçà des limites réglementaires. Ce constat est similaire à celui des années précédentes.

Pour plus d'informations sur le réacteur national de recherche universel (NRU), veuillez consulter l'encadré en fin de section.

Mettre en œuvre des initiatives d'amélioration

Des initiatives sont en cours afin de coordonner le processus d'évaluation environnementale des nouveaux projets d'envergure. La CCSN a collaboré avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dans le but de mettre en place des commissions d'examen conjoint pour les grands projets nucléaires. Une commission d'examen conjoint intègre les évaluations environnementales et les exigences d'autorisation en un même processus simultané. Une telle commission constitue un organisme unique chargé de prendre les décisions qui s'imposent aux différents stades de l'évaluation environnementale et pour la demande de permis initiale d'un projet, tout en offrant au public d'importantes possibilités de participation et d'échange de vues. Au début du printemps 2008, des consultations commenceront afin de conclure des ententes sur les commissions d'examen conjoint et sur les lignes directrices en matière d'énoncés des

³ Lors de l'examen d'un projet de prolongement de la durée de vie d'une centrale, le titulaire de permis doit également entreprendre un examen intégré de la sûreté (EIS), qui est une évaluation exhaustive de la conception et de l'exploitation de la centrale nucléaire. L'EIS permet d'évaluer l'état courant, les opérations et le rendement de la centrale pour établir dans quelle mesure elle est conforme aux normes et aux pratiques modernes, et pour déterminer les facteurs qui pourraient en limiter l'exploitation sûre à long terme.

incidences environnementales pour les projets de nouvelle centrale de Bruce Power et de dépôt en formations géologiques profondes d'Ontario Power Generation Inc.

Pour faire face à la croissance du secteur nucléaire au Canada, la CCSN a créé la nouvelle Direction de l'amélioration de la réglementation et de la gestion des projets majeurs. La Direction, qui devrait être établie au début de l'exercice 2008-2009, sera un point de contact unique pour toutes les nouvelles activités de construction, et regroupera les compétences et l'expertise nécessaires pour encadrer les grands projets comme l'examen de la conception de nouveaux réacteurs et des demandes de permis pour de nouvelles mines d'uranium et de nouvelles centrales nucléaires.

Le Bureau de gestion des grands projets (BGGP), établi dans le cadre de l'Initiative d'amélioration du régime de réglementation du gouvernement du Canada à la fin de 2007, vise à améliorer la coordination de la réglementation en offrant aux demandeurs de permis un guichet unique et efficace leur donnant accès au processus de réglementation fédérale. Le BGGP a été créé pour améliorer la transparence, la prévisibilité, l'opportunité et la responsabilité des examens réglementaires et des processus de consultation des Autochtones pour les grands projets de mise en valeur des ressources naturelles, tout en maintenant les responsabilités réglementaires existantes. La CCSN est déterminée à collaborer avec le BGGP afin de partager les pratiques exemplaires et les plans de projet pour la réglementation des grands projets nucléaires.

Renforcer les engagements et les relations externes

Bien qu'il ne s'agisse pas explicitement d'une priorité de programme, la CCSN accroît ses activités de communications et de relations externes afin de faire participer pleinement les Canadiens, d'être à l'écoute de leurs préoccupations et d'y répondre. En 2007-2008, la CCSN a visité et consulté des communautés dans tout le Canada pour partager de l'information et recueillir les avis du public sur les évaluations environnementales et les décisions d'autorisation, sur le rendement du secteur nucléaire et sur les modifications proposées aux documents d'application de la réglementation.

Conformément à son engagement de renforcer les relations externes, la CCSN améliore l'accessibilité au public et aux titulaires de permis, et accorde un intérêt particulier aux consultations des Autochtones. La CCSN utilise de plus en plus le Web pour informer tous les Canadiens sur le secteur nucléaire et la sûreté nucléaire, recueillir les commentaires du public, répondre aux préoccupations, accroître la transparence et offrir des services en ligne aux titulaires de permis.

Ces quatre priorités sous-tendent toutes les activités de la CCSN, que nous décrivons à la section II du présent rapport, et elles s'appuient sur les principes directeurs que sont la sûreté, la simplification des processus, la clarification des besoins et des attentes, la pertinence de l'information et la transparence.

Priorités de gestion de la CCSN en 2007-2008

Pour cette période, les priorités de gestion portent sur l'amélioration des pratiques et des contrôles de gestion, et sur la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour assurer une prestation efficace du programme de réglementation.

Systèmes de gestion de la qualité

Durant la période de rapport, la CCSN a rédigé et publié son manuel du système de gestion, qui décrit les principes et les processus de haut niveau par lesquels la CCSN atteint ses buts et ses objectifs. Le manuel fournit un cadre pour des procédures et des processus plus détaillés, et c'est un document clé pour tous les employés de la CCSN.

La CCSN a élaboré une norme pour assurer l'uniformité de ses activités d'autorisation et de conformité dans toute l'organisation.

Des processus d'évaluation technique détaillés et des guides d'examen ont été établis à l'appui des demandes de permis pour de nouvelles centrales.

Un système de gestion des dossiers et des documents électroniques a été introduit en 2007-2008.

La CCSN a réalisé des progrès importants dans le développement des processus et des systèmes d'information visant à accroître la conformité aux normes fédérales de sécurité pour les réseaux de communications, les technologies de gestion des documents électroniques et les procédures administratives appropriées.

Loi fédérale sur la responsabilité

La CCSN a mis sur pied un Comité d'examen des contrats afin de s'assurer que les activités contractuelles se déroulent de façon équitable et transparente, et elle a pris des initiatives pour renforcer le contrôle interne et la gestion des politiques.

Mise en œuvre d'une première convention collective

Après avoir signé une première convention collective en 2006, la CCSN a consulté régulièrement le syndicat des employés afin de discuter de relations de travail. La convention, entrée en vigueur à la fin de l'année 2006, couvrait la période du 14 juin 2004 au 31 mars 2008, et sera renégociée pour la prochaine année.

La CCSN a également cherché à maintenir des relations de travail productives par des consultations avec l'agent négociateur et avec les employés qui ne sont pas représentés.

Le réacteur national de recherche universel (NRU) aux Laboratoires de Chalk River d'EACL

En novembre 2005, la CCSN a renouvelé le permis d'exploitation du réacteur NRU, sous réserve (condition de permis) que sept mises à niveau concernant la sûreté soient pleinement opérationnelles au 31 décembre 2005. En juillet 2006, le permis du réacteur NRU a été renouvelé pour 63 autres mois.

À la fin de 2007, l'autorisation du réacteur NRU à Chalk River a suscité certaines préoccupations. En l'occurrence, deux des pompes principales d'eau lourde n'étaient pas raccordées au système d'alimentation électrique d'urgence conçu pour résister à un séisme. Le réacteur NRU était alors arrêté pour un entretien de routine. EACL a subséquemment informé la CCSN qu'elle ne remettrait pas en marche le réacteur NRU le 22 novembre, comme il avait été initialement prévu, tant que la situation ne serait pas corrigée.

Au début de décembre 2007, EACL a demandé l'autorisation réglementaire d'exploiter le réacteur NRU pour une période de temps limitée avec seulement une des deux pompes connectées à l'alimentation électrique d'urgence. La CCSN a avisé EACL qu'il fallait ouvrir un dossier de sûreté complet et présenter une demande de modification de permis avant que le tribunal de la Commission ne puisse être saisi du dossier et rendre une décision. Par la suite, le 10 décembre, les ministres de Ressources naturelles Canada et de Santé Canada ont écrit aux présidents de la CCSN et d'EACL pour les prier de collaborer afin de relancer le réacteur de manière sûre, car de nombreux établissements médicaux avaient besoin des isotopes produits par le réacteur NRU. Le gouvernement du Canada a également émis une directive à la CCSN le 10 décembre, lui demandant de prendre en compte la santé des Canadiens qui, pour des raisons médicales, dépendent des substances nucléaires produites dans les réacteurs nucléaires. Le réacteur est demeuré à l'arrêt.

Les 11 et 12 décembre 2007, la Chambre des communes et le Sénat ont respectivement adopté une loi autorisant EACL à exploiter le réacteur NRU pendant 120 jours sous réserve de certaines conditions. Le réacteur a été redémarré le 16 décembre et la production d'isotopes médicaux a repris dans les jours suivants.

Le 14 janvier 2008, Mme Linda J. Keen a été démise de son poste de présidente de la CCSN par la gouverneure en conseil. M. Michael Binder a été nommé président de la Commission le 15 janvier.

La CCSN a entrepris d'examiner les leçons tirées, ce qui s'inscrit dans sa culture d'amélioration continue. L'examen, mené par une société d'experts-conseils indépendante, fournira un aperçu concis des principales constatations et des améliorations recommandées visant à empêcher qu'une situation identique ou similaire ne se reproduise.

L'équipe d'examen étudie actuellement le rendement de la CCSN pendant la période qui a précédé la décision du tribunal de la Commission de renouveler le permis d'exploitation du réacteur NRU, et pendant la période ayant précédé la décision d'EACL d'arrêter le réacteur.

EACL examine également les leçons à tirer de ces événements, en utilisant les services de la même société d'experts-conseils.

La CCSN répondra au rapport et aux recommandations de l'équipe d'examen et aux plans d'action qui en découleront au cours de l'exercice 2008-2009, une fois qu'elle aura reçu et examiné le rapport.

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME

Analyse des activités de programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire n'a qu'un seul **résultat stratégique** : *des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.* Afin de réaliser ce résultat, la CCSN se consacre exclusivement à la réglementation du secteur nucléaire.

Dans le cadre de ses activités de réglementation nucléaire, la CCSN fonctionne selon cinq sous-activités de programme, qui représentent les principaux domaines requis pour réaliser les priorités précisées à la section I et les résultats prévus de son programme et de son résultat stratégique.

Les tableaux suivants illustrent le rendement réel à l'égard des engagements (tirés du *Rapport sur les plans et les priorités* de la CCSN pour 2007-2008).

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

Sous-activité de programme		Cadre de réglementation	
Résultat prévu		Un cadre de réglementation clair et pragmatique	
<p><i>Description</i> : Mise en place d'un régime de réglementation canadien, moderne et actualisé, qui s'appuie sur toutes les connaissances scientifiques disponibles, l'expérience et l'apport des exploitants canadiens, des autres parties intéressées et de la collectivité internationale. Nous pourrions ainsi élaborer de nouveaux règlements, modifier nos règlements existants, et créer des politiques, des normes et des guides d'application de la réglementation qui établissent les critères de réglementation de la CCSN et les attentes à l'égard du personnel.</p>			
2007-2008			
<u>Ressources</u> (milliers de dollars) Équivalents temps plein	<u>Dépenses prévues</u> 10 531 82	<u>Autorisations totales</u> 11 422	<u>Dépenses réelles</u> 12 583
<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Cible</i>	<i>Résultats atteints en 2007-2008</i>	<i>Défis ou leçons apprises</i>
Pourcentage de règlements en voie d'examen ou de révision chaque année (un objectif de 20 % permettra de maintenir un cycle de révision de cinq ans)	20 %	30 %	En raison du nombre et de la nature des commentaires sur les projets de règlements, leur examen a pris plus de temps que prévu. En raison de ces retards, les réunions prévues de la Commission et du Conseil du Trésor aux fins d'approbation n'ont pas eu lieu. En conséquence, l'échéancier du projet a été étendu, les étapes de l'approbation finale étant reportées à avril 2008.
Nombre de règlements publiés dans la <i>Gazette du Canada</i>	3	1 ⁴	
Nombre de documents d'application de la réglementation complétés et publiés	15	5 ⁵	

⁴Trois propositions de réglementation en tout ont été faites par la Commission en 2007-2008. Toutefois, les modifications au *Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II*, au *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement* et au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* n'ont pas été enregistrées et publiées dans la *Gazette du Canada*, Partie II avant avril 2008.

⁵ Le travail de développement a été achevé pour le document RD-58, *Programmes pour le dépistage de l'iode radioactif volatil déposé dans la thyroïde*, et l'approbation finale a été reçue du tribunal de la Commission en avril 2008. Cinq autres projets de document ont été terminés et devraient être présentés pour approbation finale au début de 2008-2009.

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
<p>Mettre en place un régime de réglementation canadien moderne et actualisé</p>	<p>Terminer le programme actuel d'élaboration de documents d'application de la réglementation et apporter les modifications nécessaires aux règlements sur les installations existantes :</p>	<p>La CCSN a publié les principaux documents d'application de la réglementation suivants; ces directives remédient aux lacunes dans les exigences et les orientations réglementaires :</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des politiques, des normes et des guides d'application de la réglementation et combler diverses lacunes attribuables à la croissance du secteur nucléaire dans divers domaines, notamment les déchets, la construction de nouveaux réacteurs, l'expansion des mines et des installations de traitement, la protection contre les incendies, le vieillissement des réacteurs et la gestion intégrée de la sûreté 	<ul style="list-style-type: none"> • RD-360, <i>Prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires</i> • RD-204, <i>Accréditation des personnes qui travaillent dans des centrales nucléaires</i> • RD-310, <i>Analyses de la sûreté pour les centrales nucléaires</i> • G-323, <i>Assurer la présence d'un nombre suffisant d'employés qualifiés aux installations nucléaires de catégorie I – Effectif minimal</i> • S-210, <i>Programmes d'entretien des centrales nucléaires</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un nouveau règlement sur les garanties nucléaires basé sur les exigences de l'<i>Accord relatif aux garanties</i> entre le Canada et l'AIEA et du <i>Protocole additionnel</i> 	<p>Le personnel de la CCSN a continué d'élaborer un nouveau règlement sur le régime de garanties afin de clarifier et de consolider les mesures que prendront les titulaires de permis pour satisfaire aux exigences de l'<i>Accord relatif aux garanties</i> entre le Canada et l'AIEA et du <i>Protocole additionnel</i>.</p> <p>Cette initiative avance plus lentement que prévu, car la priorité est accordée à l'élaboration et à la mise en place d'une approche nationale intégrée en matière de garanties; l'effort requis pour mettre en œuvre efficacement les nouvelles exigences de l'<i>Accord relatif aux garanties</i> entre le Canada et l'AIEA et du <i>Protocole additionnel</i> est plus exigeant que prévu. Ces deux activités détournent le personnel technique de cette initiative de réglementation.</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les règlements suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement</i> ○ <i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i> ○ <i>Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire</i> ○ <i>Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et Règlement administratif de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</i> 	<p>La CCSN a modifié le <i>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement</i> et le <i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i>, avec des modifications corrélatives et connexes au <i>Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> et au <i>Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I</i>.</p> <p>Les modifications apportées à ces règlements corrigent certaines lacunes qui ont été mises en lumière depuis leur première application en mai 2000; de plus, elles corrigent certaines incohérences afin de mieux protéger les travailleurs, le public et l'environnement, car elles adoptent les normes internationales les plus récentes pour les valeurs d'exemption et les seuils de libération⁶.</p> <p>La CCSN a demandé aux parties intéressées leurs commentaires initiaux sur les modifications proposées au <i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i>, exigeant l'accréditation des responsables de la radioprotection pour les installations nucléaires de catégorie II⁷.</p> <p>Le <i>Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire</i> a été modifié en 2007-2008, afin de s'assurer que les exigences de la CCSN en matière d'importation et d'exportation des équipements, des matières et des technologies à usage nucléaire ou à double usage lié au nucléaire continuent de respecter les normes internationales. L'industrie a été invitée à présenter ses commentaires avant le parachèvement de ce projet de règlement.</p> <p>Des progrès ont été réalisés afin de modifier les <i>Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</i> et le <i>Règlement administratif de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</i>.</p>

⁶ Les changements ont été enregistrés et publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* après la fin de l'exercice.

⁷ La majorité des installations nucléaires de catégorie II sont des cliniques de traitement du cancer qui utilisent une grande variété de substances nucléaires radioactives, ainsi que des accélérateurs de particules, pour traiter le cancer.

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
	<p>Produire les documents associés à la réglementation des nouvelles activités (p. ex. la construction de nouveaux réacteurs, l'expansion des mines et des usines de concentration d'uranium, les dépôts de déchets, les installations de catégorie II, etc.)</p>	<p>Le tribunal de la Commission a approuvé aux fins de consultation les principaux documents suivants qui définissent les orientations relatives au choix de l'emplacement et à la conception de nouvelles centrales nucléaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RD-346, <i>Évaluation de l'emplacement des nouvelles centrales nucléaires</i> • RD-337, <i>Conceptions des nouvelles centrales nucléaires</i> <p>La CCSN a élaboré le guide d'application de la réglementation RD-58, <i>Programmes pour le dépistage de l'iode radioactif volatil déposé dans la thyroïde</i>, qui offre des directives aux programmes de dépistage de l'iode radioactif volatil, utilisé en médecine et dans les installations de recherche. L'approbation finale du tribunal de la Commission était prévue pour avril 2008.</p>
	<p>Améliorer et mettre à jour le cadre de réglementation afin qu'il soit plus stratégique, aligné sur les critères internationaux et tourné vers l'avenir, tout en maintenant sa transparence</p>	<p>La CCSN a renforcé les rôles et les responsabilités de son Comité des politiques de réglementation, afin que la gestion de son cadre de réglementation soit mieux alignée avec les orientations stratégiques globales et l'évolution du secteur nucléaire.</p> <p>En septembre 2007, le tribunal de la Commission a approuvé un cadre de réglementation révisé proposé par le comité et permettant d'élaborer et d'approuver les règlements et les documents d'application de la réglementation.</p> <p>La CCSN prend note également de l'importance accrue accordée à la réglementation dans la <i>Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation</i>. Entre autres objectifs stratégiques, cette directive exige l'intensification des consultations avec les parties intéressées au sujet des initiatives de réglementation. Conformément à cette exigence, la CCSN s'est efforcée d'élargir ses consultations avec les parties intéressées en organisant des séances d'information sur les principaux documents d'application de la réglementation liés à la préparation de l'emplacement et à la conception de nouvelles centrales nucléaires, et en affichant sur son site Web les observations du public se rapportant à ces documents, pour obtenir plus de commentaires.</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
Établir un cadre modernisé de garanties pour le Canada	Concevoir et mettre en œuvre un nouveau régime national des garanties, en sus des accords internationaux	<p>En 2007-2008, la CCSN a examiné des propositions pour la mise en place d'un cadre national de vérification visant à contrôler et rapporter l'utilisation des matières nucléaires au Canada, et elle a comparé ces propositions aux cadres similaires dans d'autres pays.</p> <p>En vue d'instaurer un nouveau système pour les activités de vérification de l'AIEA au Canada, les réalisations récentes comprennent la mise en œuvre d'une nouvelle façon de vérifier le transfert du combustible irradié dans les centrales nucléaires à plusieurs tranches, et des progrès importants ont été réalisés concernant la révision des processus de vérification des garanties dans les installations de traitement d'uranium et les centrales nucléaires.</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

Sous-activité de programme		Autorisation, accréditation et homologation	
Résultat prévu		Personnes et organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	
<p><i>Description</i> : Autorisation des activités et délivrance de permis, accréditation de personnes associées au nucléaire au Canada et homologation de l'équipement règlementé. Avant de délivrer un permis ou un certificat (de transport) ou d'accorder une accréditation ou une homologation, la CCSN demande au candidat de démontrer qu'il peut exploiter son entreprise de façon sûre et se conformer aux garanties et aux obligations en matière de non-prolifération.</p>			
2007-2008			
Ressources (milliers de dollars) <i>Équivalents temps plein</i>	Dépenses prévues 22 752 195	Autorisations totales 24 677	Dépenses réelles 22 670
Indicateurs de résultat	Cible	Résultats atteints en 2007-2008	Défis ou leçons apprises
Nombre de rapports sur les faits saillants (RFS), après l'approbation du permis	s.o.	19 RFS	<p>Les membres du personnel de la CCSN évaluent l'importance de tous les événements ou situations qui surviennent hors du cadre normal d'exploitation défini dans les documents de permis. Pour déterminer cette importance, nous utilisons des procédures opérationnelles ou un jugement expert selon un processus formel.</p> <p>Les situations jugées très importantes pour la sûreté, la protection de la santé, l'environnement, le maintien de la sécurité et la conformité avec les obligations internationales doivent être signalées dans un document à l'intention des commissaires (CMD), sous forme de rapport sur les faits saillants.</p>

Objectif du RPP pour 2007-2008	Plans du RPP pour 2007-2008	Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008
Élaborer un processus d'autorisation, d'accréditation et d'homologation qui est cohérent et prévisible, et qui tient compte des risques	Documenter les politiques, les processus et les procédures d'autorisation internes, et mettre en œuvre les outils requis pour assurer un processus uniforme et efficace d'autorisation, d'accréditation et d'homologation	<p>La CCSN a créé des diagrammes de processus de haut niveau qui décrivent ses activités d'autorisation. Ces documents serviront de schémas directeurs pour la prise de décisions fondées et uniformes en matière de réglementation.</p> <p>La base de données du système d'autorisation continue d'être améliorée pour l'administration des permis, et elle est intégrée aux activités de conformité, ainsi qu'à la planification et à la surveillance des activités de réglementation.</p> <p>La CCSN a préparé des guides d'examen pour les tâches de préparation de l'emplacement, dans le processus d'autorisation des nouvelles centrales</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

Objectif du RPP pour 2007-2008	Plans du RPP pour 2007-2008	Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008
	<p>Terminer la documentation et l'amélioration des programmes de surveillance et d'évaluation environnementale de la CCSN</p>	<p>nucléaires. Ce processus augmente la probabilité que les demandeurs présentent des demandes de grande qualité.</p> <p>La CCSN a collaboré avec l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) afin d'élaborer des lignes directrices et des ententes concernant la commission d'examen conjoint pour les évaluations environnementales relatives aux nouveaux réacteurs.</p> <p>Un accord entre l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) et la CCSN a été conclu en vue de la création de deux commissions d'examen conjoint : une pour le choix de l'emplacement et la construction de nouveaux réacteurs nucléaires par Bruce Power dans la municipalité de Kincardine (Ontario), et l'autre pour la construction d'un dépôt en formations géologiques profondes, un projet d'Ontario Power Generation, également à Kincardine.</p> <p>Le renvoi rapide à l'évaluation environnementale devrait accélérer le processus et a donné aux parties intéressées un délai plus court pour demander un permis à la Commission.</p> <p>La CCSN a mis en place un processus d'examen intégré des documents afin d'assurer une documentation uniforme, prévisible et de grande qualité. Ce processus comporte une étape intégrée d'examen par les pairs, ce qui accroît la confiance dans les examens et assure l'uniformité.</p> <p>La CCSN a préparé des guides d'examen pour les volets environnementaux du processus d'autorisation des nouvelles centrales nucléaires. Ce processus augmente la probabilité que les demandeurs présentent des demandes de grande qualité.</p>
	<p>Mettre en œuvre des processus d'autorisation des nouvelles installations nucléaires, notamment les nouvelles centrales nucléaires et les nouvelles installations de gestion des déchets</p>	<p>La CCSN a mis en œuvre les processus d'autorisation des nouvelles centrales nucléaires de Bruce Power et Darlington d'Ontario Power Generation (OPG). L'étude sur le dépôt en formations géologiques profondes d'OPG se poursuit.</p>
	<p>Mettre en œuvre les dispositions du <i>Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives</i>, y compris les</p>	<p>La CCSN a mis en place des contrôles de suivi des inventaires grâce au Système de suivi des sources scellées, dans le cadre d'une version actualisée du Registre national des sources scellées. Grâce à un</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

Objectif du RPP pour 2007-2008	Plans du RPP pour 2007-2008	Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008
	<p>initiatives visant à renforcer les permis d'exportation et d'importation et à contrôler les sources radioactives à risque élevé</p>	<p>système sécurisé, basé sur le Web, les titulaires de permis peuvent présenter des rapports de possession et de transaction de sources scellées dans des délais stricts. Le Système de suivi des sources scellées et le Registre national des sources scellées permettent à la CCSN de suivre les sources scellées radioactives à risque élevé, de leur fabrication à leur élimination finale. Pour mettre en œuvre le système, la CCSN a modifié les permis afin de pouvoir exiger, sur le plan juridique, la déclaration des transactions de sources radioactives.</p> <p>Depuis le 1^{er} avril 2007, quiconque désire exporter des sources scellées de catégorie I ou II doit obtenir de la CCSN un permis d'exportation spécifique pour la transaction. En 2007-2008, la CCSN a délivré plus de 300 permis pour l'exportation de sources scellées vers plus de 40 pays. Avec cette étape, la CCSN se conforme maintenant entièrement au <i>Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives</i> de l'AIEA et à mettre entièrement en œuvre le document de l'AIEA intitulé <i>Orientations pour l'importation et l'exportation des sources radioactives</i>. Et avec le Registre national des sources scellées, ces contrôles renforcés rassureront les Canadiens et la communauté internationale sur la sécurité des transferts internationaux. Étant le premier pays à disposer d'un système de suivi aussi robuste, le Canada représente un exemple international pour ce qui est d'assurer la sûreté et la sécurité des sources scellées radioactives à risque élevé.</p> <p>La CCSN s'emploie à définir des mécanismes de travail clairs et harmonisés avec ses homologues dans les pays importateurs.</p> <p>La CCSN régleme les plus importantes transactions mondiales à l'exportation, en volume, de sources radioactives à risque élevé, et préconise fortement le partage des meilleures pratiques et de l'expérience à l'échelle internationale, comme élément additionnel pour l'examen de l'expérience en matière de contrôles à l'exportation et à l'importation.</p> <p>En 2007, le registre contenait des renseignements sur 13 556 sources scellées radioactives au Canada, une augmentation de 6 406 par rapport à l'année précédente. Le Système de suivi des sources scellées</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
		<p>a enregistré plus de 39 000 transactions de tout type pendant l'année, soit 31 % de plus qu'en 2006. Cette forte hausse est en partie attribuable aux activités de sensibilisation accrues, ce qui s'est traduit par une prise de conscience chez les titulaires de permis, et elle s'explique aussi en partie par l'inclusion, dans la base de données, de nouvelles informations soumises par les fabricants de sources scellées.</p>
<p>Améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'autorisation du tribunal de la Commission</p>	<p>Évaluer les processus du tribunal et mettre en œuvre les recommandations</p>	<p>En 2007-2008, le tribunal de la Commission a tenu un nombre accru d'audiences abrégées (29), qui permettent de traiter plus efficacement certains types de modifications de permis. Les audiences abrégées, qui portent sur des décisions de nature administrative ou qui sont utilisées pour les modifications mineures ou le remplacement de permis, assurent une plus grande efficacité et accélèrent le processus.</p>
<p>Examiner le processus de demande de renouvellement des permis actuels, dans l'ensemble du programme de réglementation, et formuler des recommandations au tribunal</p>	<p>Gérer les permis existants</p>	<p>Le tribunal de la Commission a rendu 43 décisions relatives aux installations nucléaires. La liste complète des audiences se trouve sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca. En outre, la CCSN a atteint deux de ses trois objectifs de rendement à l'égard des autorisations.</p> <p>La CCSN a renouvelé les permis d'exploitation des installations de gestion des déchets suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation de gestion des déchets Darlington (OPG); • Installation de gestion des déchets Pickering (OPG); • Installation de gestion des déchets Western, (OPG), située à la centrale nucléaire Bruce. <p>Le permis d'exploitation de l'installation de gestion de déchets d'Hydro-Québec à Gentilly (Québec) a été modifié pour permettre la construction d'une nouvelle zone de déchets.</p> <p>OPG a obtenu un permis d'exploitation pour sa nouvelle installation de stockage à sec de combustible usé, située à la centrale nucléaire Darlington.</p> <p>Énergie Nouveau-Brunswick a reçu l'autorisation de la CCSN d'exploiter la phase 1, récemment terminée, du projet d'agrandissement de son installation de gestion des déchets à Point Lepreau (Nouveau-Brunswick).</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

Objectif du RPP pour 2007-2008	Plans du RPP pour 2007-2008	Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008
	<p>Gérer l'accréditation du personnel et l'homologation des colis et de l'équipement réglementé</p>	<p>Dans le cadre des initiatives de formation continue du personnel, la CCSN a continué de désigner des inspecteurs et de former le personnel pour les activités de vérification.</p> <p>Désormais, la CCSN n'examinera plus directement le personnel de quart dont les postes sont mentionnés dans les permis d'exploitation de centrales nucléaires. La compétence des candidats à l'accréditation par la CCSN sera vérifiée par une surveillance réglementaire accrue des programmes de formation et d'examen mis en place par les titulaires de permis. Le document RD-204, <i>Accréditation des personnes qui travaillent dans des centrales nucléaires</i>, qui précise les exigences réglementaires, a été approuvé par le tribunal de la Commission le 13 septembre 2007 et publié le 15 février 2008.</p> <p>La CCSN a délivré 48 certificats de transport (18 certificats de transport au Canada, 20 acceptations de certificats de transport étrangers, 8 certificats pour matières sous forme spéciale et 2 certificats d'entente particulière), ainsi que 52 certificats d'appareils à rayonnement et d'équipement réglementé de catégorie II.</p>
	<p>Réaliser des évaluations environnementales dans le cadre des demandes de permis pour de nouvelles mines, la construction de nouveaux réacteurs, les raffineries, et les projets d'évacuation des déchets hérités aux Laboratoires de Chalk River</p>	<p>En 2007-2008, 27 évaluations environnementales étaient en cours et deux ont été terminées. Onze grandes évaluations environnementales ont fait l'objet de vastes consultations publiques.</p> <p>Trois études approfondies ont également été entreprises. Il s'agissait notamment de rédiger le rapport de suivi de l'évaluation environnementale pour le projet de mine d'uranium d'AREVA Resources Canada Inc. dans le nord de la Saskatchewan, afin que le tribunal de la Commission puisse étudier le rapport.</p> <p>Certains des principaux défis visent à assurer un niveau approprié de consultation publique, comprenant notamment les Autochtones, et à satisfaire aux exigences gouvernementales en matière de rapports pour le Bureau de gestion des grands projets (BGGP).</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

Sous-activité de programme		Conformité	
Résultat prévu		Degré élevé de conformité aux exigences réglementaires	
<p><i>Description</i> : Il est indispensable de surveiller étroitement la conformité aux exigences réglementaires pour donner au Parlement et au public canadien l'assurance que l'énergie et les matières nucléaires sont utilisées de manière sûre et sécuritaire, et conformément aux engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.</p>			
2007-2008			
<u>Ressources</u> (milliers de dollars) <u>Équivalents temps plein</u>	<u>Dépenses prévues</u> 35 811 284	<u>Autorisations totales</u> 39 781	<u>Dépenses réelles</u> 36 176
<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Cible</i>	<i>Résultats atteints en 2007-2008</i>	<i>Défis ou leçons apprises</i>
Niveaux de rendement des titulaires de permis, mesurés par le personnel de la CCSN au moyen d'inspections, d'analyses des événements et d'évaluations de la conformité aux exigences réglementaires	Cote B	La plupart des cotes octroyées dans le rapport sur l'industrie de 2007 étaient B (B = satisfait aux exigences)	Les cotes sont attribuées aux centrales nucléaires pour la qualité de leurs programmes de sûreté et leur mise en œuvre. Chaque année, la CCSN publie les cotes dans le <i>Rapport annuel du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada</i> . Le « rapport sur l'industrie » pour 2007, ainsi que ceux des années précédentes, est disponible sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca .
La CCSN produit tous les avis de transfert de matières nucléaires et les rapports exigés par les ententes administratives bilatérales	100 %	Réalisé	Ce résultat a contribué à l'efficacité des accords bilatéraux de coopération nucléaire et des dispositions et des mesures des accords administratifs correspondants. L'initiative prévoit une plus grande assurance que les exportations et les importations d'articles à caractère nucléaire visés par les accords bilatéraux de coopération nucléaire ont fait l'objet d'un suivi et ont été comptabilisées, au Canada et dans les pays partenaires de ces accords, et que ces articles à caractère nucléaire sont ainsi utilisés uniquement à des fins pacifiques et ne contribuent pas à une menace de prolifération nucléaire.
Déclaration annuelle de l'AIEA attestant que le Canada respecte les exigences internationales en matière de garanties et de non-prolifération	Constat positif par l'AIEA	Réalisé	En 2007, l'AIEA a conclu une fois de plus que toutes les matières nucléaires au Canada ont été utilisées pour des activités pacifiques. Sur la base des résultats de ses activités de vérification pendant toute l'année et de toute l'information disponible sur les garanties, l'AIEA a déclaré qu'elle n'a trouvé aucune indication de détournement de matières nucléaires, en vertu de l' <i>Accord relatif aux garanties</i> entre le Canada et l'AIEA, et aucune indication de matières ou d'activités nucléaires non déclarées au Canada. Le Canada est l'un des 47 États membres pour lesquels l'AIEA a tiré une conclusion positive de son évaluation des garanties étendues.

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
Terminer la mise en œuvre d'un processus de conformité uniforme et éclairé par le risque dans tous les secteurs réglementés	Documenter les politiques, processus et procédures internes, et mettre en place les outils qui soutiennent le processus de conformité	<p>La CCSN a créé des diagrammes de processus de haut niveau qui décrivent ses activités de conformité. Ces documents serviront de schéma directeur pour les procédures de conformité, ce qui assurera l'uniformité et le bien-fondé des décisions réglementaires et des recommandations d'autorisation.</p> <p>Le personnel de la CCSN a réalisé plusieurs listes de contrôle afin de documenter les attentes en matière de radioprotection, pour les inspections de routine de type II dans les installations nucléaires.</p>
Assurer les Canadiens que les titulaires de permis se conforment aux exigences et respectent les critères de rendement en matière de sûreté en tout temps	Répondre aux exigences de base du programme de conformité	<p>Comme l'indique le <i>Rapport annuel du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada</i> (le « rapport sur l'industrie ») pour 2007, la CCSN a conclu que, dans l'ensemble, les centrales nucléaires ont été exploitées sans danger. Le rapport de 2007 et ceux des années précédentes sont disponibles sur le site Web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca.</p> <p>En 2007-2008, toutes les installations de recherche et celles prenant part au cycle nucléaire ont été inspectées au moins une fois par les inspecteurs de la CCSN. En tout, 123 inspections ont été réalisées, résultant en diverses activités de suivi pour assurer le respect des permis de chaque emplacement, de la <i>LSRN</i> et de ses règlements d'application. Sur les 123 inspections effectuées, 9 étaient de type I et 114 étaient de type II⁸.</p> <p>Pour la réglementation des substances nucléaires, la CCSN a mis en œuvre une nouvelle norme sur les inspections, selon laquelle un inspecteur rédige un rapport et l'envoie au titulaire de permis dans les 60 jours ouvrables suivant l'inspection. Cette norme a été respectée dans 90 % des cas d'inspections de type II menées en 2007-2008 pour les titulaires les plus à risque. La situation a été plus complexe pour les inspections de type I, compte tenu de l'expansion rapide des installations de médecine nucléaire des hôpitaux canadiens et de l'accroissement connexe</p>

⁸ Les inspections de type I sont des examens exhaustifs, exigeants en ressources et complexes, qui évaluent et vérifient sur place des aspects clés de la conformité du titulaire de permis. Les inspections de type II sont des vérifications ponctuelles des activités du titulaire de permis, qui se concentrent sur les extraits ou le rendement des programmes, des processus et des pratiques du titulaire. Les résultats des inspections de type II jouent un rôle clé pour déterminer si une inspection de type I est nécessaire afin de déceler les problèmes systémiques dans les programmes, les processus ou les pratiques du titulaire de permis.

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
		<p>des activités de réglementation. La CCSN a mis en place des stratégies d'atténuation qui lui ont permis de cerner les risques éventuels au début du processus et d'assurer la sécurité du public canadien, malgré l'insuffisance de ses ressources.</p> <p>Le personnel de la CCSN a aussi collaboré avec le personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada pour traiter les cas de retenue des produits importés ou exportés pour non-respect de la <i>LSRN</i> ou des conditions des permis.</p> <p>La CCSN a continué de surveiller les mines d'uranium existantes afin de veiller au respect des exigences réglementaires et des conditions des permis, et pour s'assurer que les conclusions sont transmises avec exactitude aux parties intéressées et au tribunal de la Commission.</p>
	<p>Élaborer des stratégies afin de promouvoir et d'appliquer la conformité lorsque des lacunes sont constatées chez les titulaires de permis, et répondre aux rapports et aux constatations faisant état de risques importants chez les titulaires</p>	<p>Les spécialistes en sécurité de la CCSN ont effectué cinq inspections de sécurité de type I dans les centrales nucléaires canadiennes et aux Laboratoires de Chalk River d'EACL.</p> <p>La CCSN a effectué 15 inspections de sécurité de type II dans les centrales nucléaires, les installations de gestion des déchets, aux Laboratoires de Chalk River et aux Laboratoires de Whiteshell d'EACL. De plus, le personnel de la CCSN a effectué 150 inspections de sécurité de type II dans des installations autorisées qui utilisent des sources radioactives scellées.</p> <p>Le personnel de la CCSN a examiné 10 rapports sur la sécurité des sites présentés par des titulaires de permis qui entreposent des matières nucléaires de catégorie I et II afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences de la CCSN.</p> <p>Le personnel de la CCSN a évalué 18 plans de sécurité du transport, 118 demandes de permis de transport, 30 demandes de permis d'importation et 71 demandes de permis d'exportation, dans l'optique des exigences en matière de sécurité.</p> <p>La CCSN a collaboré activement avec environ 130 titulaires de permis de radiographie industrielle et a convoqué des réunions régionales pour expliquer les exigences réglementaires, répondre aux préoccupations des titulaires de permis et décrire les nouvelles initiatives réglementaires.</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
Assurer les organisations internationales que les matières, les substances et les technologies nucléaires au Canada sont utilisés conformément aux engagements internationaux du gouvernement du Canada	Appliquer les exigences des conventions et des accords multilatéraux	<p>Toutes les importations de matières nucléaires au Canada, comme l'uranium, ont été autorisées et contrôlées par le truchement des permis d'importation de la CCSN délivrés en vertu du <i>Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire</i>. Conformément aux engagements internationaux du Canada, la CCSN a également appliqué des contrôles administratifs, de comptabilité et de suivi supplémentaires pour assurer au Canada et aux pays fournisseurs que les matières seraient utilisées uniquement à des fins pacifiques.</p> <p>Un défi majeur est de s'assurer que les systèmes canadiens de suivi et de comptabilisation des matières nucléaires demeurent capables de répondre à la complexité dynamique des processus mondiaux de transfert et de commercialisation des matières nucléaires (uranium), et donc que les transferts de matières importées et visées par des obligations étrangères, au Canada et en provenance du Canada, puissent être correctement comptabilisés et rapportés, conformément aux obligations découlant des traités avec les pays signataires des accords bilatéraux de coopération nucléaire.</p>
	Appliquer les exigences de l' <i>Accord relatif aux garanties</i> et du <i>Protocole additionnel</i> signés entre le Canada et l'AIEA pour la vérification de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au Canada	Dans la mise en œuvre de l' <i>Accord relatif aux garanties</i> entre le Canada et l'AIEA, la CCSN a examiné et soumis un nombre sans précédent (13) de questions nouvelles ou actualisées sur la conception des installations, questions qui constituent la base d'un régime de garanties efficace. Le personnel de la CCSN a également travaillé sur de nouvelles procédures et approches en matière de garanties pour le retrait du combustible de deux réacteurs de la centrale nucléaire Pickering-A.

Assurer les Canadiens que les titulaires de permis se conforment aux exigences et respectent les critères de rendement en matière de sûreté en tout temps

Le rôle de la CCSN visant à faire respecter la conformité aux permis de substances nucléaires a été illustré en juin 2007, alors que le tribunal de la Commission a conclu que la société 588972 Alberta Ltd. (exploitée sous le nom « Enviropac ») située à Edmonton, en Alberta, n'était plus qualifiée pour exercer les activités autorisées par ses permis. Le tribunal a suspendu les permis de stockage et de traitement de substances nucléaires non scellées et d'étalonnage qu'il avait précédemment délivrés à Enviropac. En juillet 2007, la CCSN a procédé à la saisie de toutes les substances nucléaires et de tout l'équipement réglementé au site d'Edmonton, a retiré toutes les sources scellées à risque élevé et les a transférées vers une installation autorisée à des

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

fins d'examen, dans l'attente d'une ordonnance de la Cour fédérale en vue de leur élimination. En février 2008, un entrepreneur indépendant a effectué des travaux pour retirer toutes les substances nucléaires et l'équipement réglementé restants du site d'Enviropac; les substances nucléaires ont été entreposées dans une installation autorisée, dans l'attente également d'une ordonnance de la Cour fédérale en vue de leur élimination. Les examens ultérieurs réalisés dans l'immeuble d'Enviropac en mars 2008 ont révélé que la contamination radioactive était plus élevée que ce qu'on avait initialement prévu, et que d'autres zones de l'installation étaient contaminées. La décontamination de ces zones se poursuivra en 2008.

Le 13 juillet 2007, au cours d'un arrêt de maintenance prévu à l'usine de conversion de Cameco à Port Hope, on a constaté la contamination du sol sous le bâtiment 50, dans une excavation creusée pour installer un nouveau réservoir d'eau de refroidissement. Après cette découverte, toutes les opérations de production dans le bâtiment ont été arrêtées, et une enquête indépendante a été entreprise par Cameco Corporation afin de déterminer les sources et l'ampleur de la contamination. Après la découverte de cet incident, la CCSN et le ministère ontarien de l'Environnement ont accentué la surveillance réglementaire de la situation pour prévenir tout risque déraisonnable pour la santé humaine et l'environnement.

En octobre 2007, Cameco a présenté à la Commission un rapport d'enquête sur les causes fondamentales de l'incident avec un plan de mesures correctives afin de recueillir et de traiter les eaux souterraines affectées, ainsi qu'un plan de réhabilitation du bâtiment 50 afin d'atténuer tout impact négatif potentiel de l'incident sur l'environnement. À la mi-octobre 2007, le personnel de la CCSN a formulé une demande en vertu du paragraphe 12(2) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires* pour obliger Cameco Corporation à installer un système de traitement des eaux souterraines afin d'atténuer tout impact négatif potentiel de la contamination. Cameco Corporation a également été priée de soumettre une version révisée du plan de mesures correctives pour régler le problème de contamination souterraine.

Au premier trimestre de 2008, un système de collecte et de traitement des eaux souterraines avait été installé et les travaux de réhabilitation à l'intérieur du bâtiment avaient été entrepris. Environ 660 tonnes de planchers de béton et 3 530 tonnes de sols provenant du dessous du bâtiment 50 et de la zone adjacente au côté sud du bâtiment ont été retirées. La conception et l'installation du système de traitement des effluents liquides installé par Cameco Corporation ont été inspectées à fond dans le cadre des activités de surveillance réglementaire accrue réalisées tout au long de l'incident.

Les données les plus récentes de surveillance des eaux souterraines et des eaux de surface indiquent que même si des quantités trace de contaminants provenant du sous-sol du bâtiment 50 avaient atteint le bassin d'évitage du port de Port Hope, rien n'indique que la qualité de l'eau dans le port ait changé. Sur la base de l'examen des informations disponibles à ce jour, le personnel de la CCSN conclut qu'il n'y a pas de risque pour l'environnement ou le public.

Il est prévu que les opérations de production du bâtiment 50 de l'usine de conversion de Cameco Corporation à Port Hope reprendront d'ici le quatrième trimestre de 2008. Le personnel de la CCSN continuera d'exercer une surveillance réglementaire accrue de la situation.

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

Sous-activité de programme		Projets de coopération	
Résultat prévu		Collaboration de la CCSN aux forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et intégration de ses activités	
<i>Description</i> : Participation aux organisations nucléaires internationales, promotion des intérêts du Canada et évaluation des recommandations, des normes et des guides internationaux, en vue de leur intégration au cadre de réglementation de la CCSN.			
2007-2008			
<u>Ressources</u> (milliers de dollars) <u>Équivalents temps plein</u>	<u>Dépenses prévues</u> 18 155 112		<u>Autorisations totales</u> 19 691
			<u>Dépenses réelles</u> 18 664
<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Cible</i>	<i>Résultats atteints en 2007-2008</i>	<i>Défis ou leçons apprises</i>
Rapprochement annuel par la CCSN de tous les rapports bilatéraux des inventaires de matières nucléaires	100 %	Réalisé	Le rapprochement annuel de tous les rapports bilatéraux des transferts de matières nucléaires offre une plus grande assurance que les exportations et les importations de ces matières nucléaires servent uniquement à des fins pacifiques Tous les rapports d'inventaire annuels reçus par la CCSN au cours de 2007-2008 ont été examinés, les points nécessitant des consultations aux fins de rapprochement ont été définis et un processus/calendrier pour la résolution des problèmes a été convenu avec l'homologue étranger de la CCSN.

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
Doter la CCSN d'une infrastructure et d'un cadre de préparation en cas d'urgence qui soient efficaces, efficaces et basés sur la coopération	Négocier de nouveaux accords avec les autres ministères fédéraux et certaines provinces	Le modificatif au protocole d'entente avec Gestion des situations d'urgences Ontario a été négocié et est en attente d'approbation.
Renforcer et améliorer le régime des garanties de l'AIEA	Assurer un soutien technique et fournir les autres ressources nécessaires au programme des garanties de l'AIEA	La CCSN a continué de fournir des conseils techniques au représentant permanent du Canada auprès de l'AIEA au cours des réunions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. La CCSN représente le Canada auprès du Groupe consultatif permanent sur la mise en œuvre des garanties du directeur général de l'AIEA. En outre, le représentant canadien préside actuellement ce

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
		<p>groupe consultatif composé d'experts, qui offre des conseils sur les objectifs techniques et les paramètres de mise en œuvre des garanties de l'AIEA, de même que sur l'efficacité et l'efficience de pratiques spécifiques de mise en œuvre. La participation à ce forum permet à la CCSN d'influer sur le système international de vérification et d'apporter une contribution fondée sur l'expérience canadienne.</p> <p>La CCSN représente aussi le Canada auprès de la Commission sur les normes de sûreté de l'AIEA et de ses sous-comités sur les normes pour les installations nucléaires, la radioprotection, le transport et les déchets.</p> <p>L'expertise de la CCSN en matière de réglementation a reçu une reconnaissance internationale lorsque l'AIEA a demandé au personnel de la CCSN de participer à des missions multilatérales d'examen par les pairs en Australie, au Japon et en Roumanie, pour évaluer les cadres de réglementation et les pratiques de ces pays.</p> <p>En 2007-2008, la CCSN a mis en place le Programme canadien à l'appui des garanties (PCAG), un programme complet qui offre un soutien technique et d'autres ressources afin de faciliter la mise en œuvre des garanties par la CCSN et l'AIEA.</p>
<p>Coopérer de manière efficace avec les organismes de réglementation nucléaire étrangers, et avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux</p>	<p>Établir et mettre à jour sur une base permanente les ententes de collaboration conclues avec les organismes de réglementation nucléaire d'autres pays, et avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux</p>	<p>La CCSN a également travaillé avec d'autres ministères fédéraux afin d'assurer la sûreté et la sécurité des matières radioactives. En décembre 2007, la CCSN et Transports Canada ont actualisé un protocole d'entente signé en 1981. Le nouveau protocole d'entente précise les responsabilités pour le transport de matières radioactives au Canada et ouvre la voie au resserrement de la collaboration et des communications entre les deux parties.</p>
	<p>Doter la CCSN d'une infrastructure et d'un cadre de préparation en cas d'urgence qui soient efficaces, efficients et basés sur la coopération</p>	<p>La CCSN a adopté un programme officiel de planification de la continuité des opérations qui lui permettra de protéger ses ressources et de fournir des services essentiels en cas d'urgence.</p>
	<p>Examiner chaque année les ententes de collaboration conclues avec nos homologues étrangers et les organisations internationales</p>	<p>La CCSN a examiné sa participation aux activités de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La CCSN a continué de participer et de contribuer au Programme multinational d'évaluation des conceptions, coordonné par l'AEN. Cette initiative permet aux organismes de</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
		<p>réglementation qui évaluent de nouvelles conceptions de réacteur de mettre en commun leurs connaissances et leur expérience, ce qui offre à la CCSN l'occasion de partager de l'information avec ses homologues étrangers.</p> <p>En 2007-2008, l'accord de coopération entre l'Autorité de sûreté nucléaire de France et la CCSN a conduit à un renforcement du programme de coopération sur diverses questions, dont la réglementation des réacteurs de puissance, ainsi que la réglementation du tritium et de la radiothérapie.</p>
	Renouveler les ententes existantes de collaboration sur l'échange d'information à propos des régimes de réglementation, s'il y a lieu	<p>La CCSN a renouvelé son protocole d'entente avec le ministère de la Science et la Technologie de la République de Corée, ce qui est avantageux pour la CCSN, car nous avons un accès accru à l'expertise scientifique et technique du ministère de la Science et la Technologie. La CCSN a signé des protocoles d'entente avec ses homologues dans le monde entier afin de renforcer les normes de sûreté en ce qui concerne les installations nucléaires, grâce à la coopération technique et des échanges d'information en matière de réglementation nucléaire.</p> <p>Les protocoles d'entente entre la CCSN et les organismes de réglementation de Chine et de Roumanie devaient être renouvelés à la fin de 2007-2008, mais en raison de délais de renouvellement inhabituellement longs, ces protocoles étaient devenus échus. La CCSN espère les renouveler sans plus tarder et intégrer des clauses de renouvellement automatique dans tous ses protocoles d'entente.</p>
	Conclure de nouvelles ententes de collaboration sur des questions de réglementation, s'il y a lieu	<p>La CCSN a élargi son réseau de protocoles d'entente bilatéraux en matière de coopération réglementaire en signant des ententes avec l'<i>Australian Radiation Protection and Nuclear Safety Agency</i>, le ministère de la Science et de la Technologie de la République de Corée et l'organisme de réglementation national de l'Afrique du Sud. Ces accords offrent à la CCSN plusieurs possibilités de partager son expertise sur diverses questions, y compris la réglementation des réacteurs CANDU, la sûreté des réacteurs de recherche et l'extraction de l'uranium.</p> <p>Après la signature, le 11 juin 2007, d'un accord de coopération entre le ministère de la Science et de la Technologie de la République de Corée et la CCSN, des rencontres avec les représentants de l'organisme</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
		de réglementation sud-coréen ont eu lieu tout au long de l'année. Ces réunions ont permis d'avoir des discussions techniques sur les réacteurs CANDU utilisés en République de Corée et sur l'expérience de la CCSN concernant l'intégration des normes internationales à la réglementation nationale.
	Collaborer avec Affaires étrangères et Commerce international Canada en ce qui touche le régime international de non-prolifération nucléaire et la coopération nucléaire avec l'Inde, la Roumanie et d'autres pays	<p>La CCSN a collaboré avec Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) afin d'élaborer et d'offrir le Programme international de formation des premiers intervenants, financé par Affaires étrangères et Commerce international Canada dans le cadre de son Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes. Le programme aide les pays bénéficiaires (actuellement l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande) à améliorer leur capacité de répondre aux actes de terrorisme chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif. Une équipe de la CCSN, en mission dans toute l'Asie du Sud-Est, a tenu trois séances de formation en 2007-2008, et près de 2 000 premiers intervenants ont reçu une formation sur place à ce jour. Les ambassades et hauts-commissariats canadiens dans les pays bénéficiaires ont applaudi ce programme, qui est reconnu comme une initiative prestigieuse du Canada.</p> <p>La CCSN a collaboré avec Affaires étrangères et Commerce international Canada et d'autres ministères fédéraux pour élaborer et mettre en œuvre les politiques, les programmes, les initiatives et les mesures nationaux et internationaux dans les domaines de la non-prolifération, des garanties, des contrôles de l'importation-exportation et de la sécurité. La CCSN a notamment participé à plusieurs grandes initiatives et activités en matière de non-prolifération et de garanties, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion de 2007 du Comité préparatoire en vertu du <i>Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires</i> • Groupe consultatif et séance plénière du Groupe des fournisseurs nucléaires • Conférence générale et Conseil des gouverneurs de l'AIEA • Comité de l'AIEA sur les garanties et la vérification • Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Groupe des directeurs de la non-prolifération des pays membres du G8 • Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire <p>La CCSN a fourni une assistance technique et des conseils stratégiques à Affaires étrangères et Commerce international Canada pour la négociation et la mise en place de nouveaux accords bilatéraux de coopération nucléaire avec des pays susceptibles de devenir des partenaires commerciaux dans le domaine nucléaire, et pour modifier les accords existants. En outre, la CCSN a aidé à la mise en œuvre des dispositions des accords de coopération nucléaire existants en gérant et en appliquant les arrangements administratifs bilatéraux avec ses homologues étrangers.</p>
	<p>Déterminer et évaluer la participation de la CCSN aux activités internationales touchant le nucléaire, en suivre l'évolution et en rendre compte</p>	<p>La CCSN dispose d'un certain nombre d'outils lui permettant de faire un suivi centralisé de sa participation aux activités internationales, y compris une base de données complète qui permet l'établissement de rapports efficaces. Le personnel participant à des réunions à l'étranger est tenu de préparer des rapports de voyage, qui permettent à la direction d'évaluer les résultats, de promouvoir des communications efficaces entre le personnel travaillant sur les mêmes dossiers et de bâtir une mémoire organisationnelle.</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

Sous-activité de programme		Relations avec les parties intéressées	
Résultat prévu		Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	
<i>Description</i> : Réunions régulières avec les groupes du secteur nucléaire et les organisations non gouvernementales sur les questions touchant l'administration du régime de réglementation; activités de sensibilisation des collectivités où se trouvent des installations nucléaires; présentations et allocutions aux conférences et autres tribunes; relations avec les médias; présentation d'information au public sur les questions de réglementation.			
2007-2008			
Ressources (milliers de dollars) Équivalents temps plein	Dépenses prévues 7 306 57	Autorisations totales 7 924	Dépenses réelles 9 772
Indicateurs de résultat	Cible	Résultats atteints en 2007-2008	Leçons apprises ou défis
Niveau de confiance des parties intéressées dans la capacité de la CCSN de réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires	à définir	s.o.	Pour maintenir un niveau élevé de confiance des parties intéressées, la CCSN a visité, contacté et consulté les collectivités à travers le Canada, a recherché la participation des titulaires de permis, a pris des mesures pour renforcer la consultation des Autochtones, a continué d'améliorer les communications publiques et la transparence de ses processus, et a consulté les parties intéressées de l'industrie, les gouvernements et les organisations non gouvernementales.
Degré de participation des parties intéressées au processus décisionnel de la CCSN	à définir	s.o.	La CCSN consulte régulièrement les parties intéressées et les membres de la communauté, partage de l'information sur ses activités et obtient l'avis du public, afin de forger et de maintenir la confiance dans sa capacité à réglementer efficacement le secteur nucléaire.

Objectif du RPP pour 2007-2008	Plans du RPP pour 2007-2008	Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008
Mieux faire connaître la CCSN comme organisme de réglementation efficace, efficient et transparent, et accroître le niveau de confiance à son égard	Élaborer et mettre en œuvre un programme de relations externes structuré et durable	La CCSN a établi un groupe de travail chargé d'améliorer les consultations avec les Autochtones. La CCSN s'emploie à rejoindre les communautés qui sont directement touchées par les décisions d'autorisation relatives aux installations nucléaires, et sollicite leur avis dans le cadre du processus d'audience publique. Le tribunal de la Commission a démontré son engagement envers les communautés lorsqu'il a visité Oshawa en janvier 2008, pour y tenir une audience publique sur le renouvellement du permis d'exploitation de la centrale nucléaire Darlington. Profitant de son séjour à Oshawa, la Commission a également tenu une audience publique pour examiner,

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
		<p>entre autres, le rapport d'examen environnemental préalable du projet de Zircotec Precision Industries Inc. visant à produire des grappes de combustible d'uranium légèrement enrichi.</p> <p>En 2007, la CCSN a entrepris une série de séances d'information publique sur le rapport sur l'industrie afin de le partager et d'en discuter avec les Canadiens. Les séances ont permis au public de participer tout en lui fournissant des informations sur la sûreté nucléaire et en répondant aux préoccupations générales des communautés d'accueil.</p> <p>La CCSN a tenu des réunions avec l'Organisation canadienne des physiciens médicaux, ainsi que des activités de sensibilisation réalisées avec Wescan, un titulaire de permis de la CCSN, pour discuter des propositions de modifications au <i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i>.</p>
	<p>Accroître les efforts de communication : mettre à jour et continuer d'appliquer le plan stratégique de communication et de sensibilisation de la CCSN</p>	<p>Depuis janvier 2008, les audiences et les réunions du tribunal de la Commission sont diffusées en direct sur Internet, permettant à tous au Canada et ailleurs dans le monde d'observer les séances. Les réunions et les séances sont archivées pour une période de trois mois sur le site Web de la CCSN, à des fins de consultation.</p> <p>En septembre 2007, la CCSN a reçu l'approbation du tribunal de la Commission de tenir des consultations publiques au sujet de deux documents clés d'application de la réglementation concernant les nouvelles centrales nucléaires (RD-337, <i>Conceptions des nouvelles centrales nucléaires</i>, et RD-346, <i>Évaluation de l'emplacement des nouvelles centrales nucléaires</i>). Après avoir examiné tous les commentaires reçus à la suite des consultations et de la séance d'information, la CCSN les a affichés sur son site Web et a modifié les documents RD-337 et RD-346 pour tenir compte de ces commentaires.</p> <p>Le personnel de la CCSN rencontre périodiquement les représentants de l'Association nucléaire canadienne, par l'intermédiaire du Comité des affaires réglementaires de cette dernière, ce qui permet aux représentants du secteur nucléaire de fournir de l'information et des avis à la CCSN sur des questions générales touchant la réglementation nucléaire au Canada. Ce comité offre à l'association industrielle et à</p>

Rapport ministériel sur le rendement de la CCSN pour 2007-2008

<i>Objectif du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Plans du RPP pour 2007-2008</i>	<i>Résultats atteints, défis ou leçons apprises en 2007-2008</i>
		<p>la CCSN une tribune pour cerner les priorités, les orientations et les facteurs qui influent sur leurs activités respectives.</p> <p>La CCSN dispose d'un Comité des affaires réglementaires pour les organisations non gouvernementales (ONG), qui est chargé d'informer et de consulter les ONG au sujet des questions de politiques et de réglementation nucléaires qui relèvent de son mandat. Ce comité, coprésidé par un membre de la collectivité des ONG, offre une tribune pour partager de l'information et fournir des précisions en vue de promouvoir une vision commune des enjeux. Il permet à la CCSN de mieux répondre aux besoins en information des ONG, et aux ONG d'offrir de l'information et des avis à la CCSN sur les questions générales touchant la réglementation nucléaire au Canada.</p>

SECTION III : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (ETP compris)

(en millions de dollars)	2005-2006 Dépenses réelles	2006-2007 Dépenses réelles	2007-2008			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Réglementation nucléaire	75,5	85,3	94,5	94,6	103,5	99,8
Total	75,5	85,3	94,5	94,6	103,5	99,8
Moins : Revenus non disponibles	(52,6)	(60,0)	s.o.	(61,4)	s.o.	(72,6)
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	8,2	8,6	s.o.	9,7	s.o.	10,1
Coût net pour le ministère*	31,2	33,9	s.o.	42,9	s.o.	37,3
Équivalents temps plein	517	569	s.o.	730	s.o.	639

Remarque : Il est possible que les totaux ne correspondent pas en raison de chiffres arrondis.

Tableau 2 : Crédits et postes législatifs (en millions de dollars)

Crédit ou poste législatif	Libellé tronqué du crédit ou poste législatif	2007-2008			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
20	Dépenses de fonctionnement	84,1	84,2	92,5	88,9
20	Subventions et contributions	0,4	0,4	1,0	1,0
(R)	Contributions au régime obligatoire d'avantages sociaux des employés	9,9	9,9	10,0	10,0
	Total	94,5	94,6	103,5	99,8

Remarque : En 2007-2008, la CCSN a reçu l'autorisation du Conseil du Trésor de modifier le programme de contributions et de catégories de subventions et d'éliminer la limite de dépenses globale au titre des contributions. Toutefois, dans ce cadre, la CCSN a encore une limite annuelle de dépenses au titre des subventions de 75 000 \$.

Tableaux supplémentaires

Les tableaux suivants se trouvent sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp> :

- Sources de revenus disponibles et non disponibles
- Frais d'utilisation/frais d'utilisation externes
- Réponse aux comités parlementaires et vérifications externes
- Vérifications internes et évaluations
- Politiques concernant les voyages

États financiers des ministères et organismes (y compris les agents du Parlement) et états financiers du fonds renouvelable

Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les données supplémentaires non vérifiées que comportent les tableaux du rapport sont présentées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, afin de concorder avec l'état des comptes de crédit budgétaire.

Les états financiers sont disponibles en ligne à :

<http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/readingroom/reports/annual/index.cfm>

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Rendement des centrales nucléaires canadiennes

Chaque année, la CCSN publie le *Rapport annuel du personnel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada* (communément appelé le « rapport sur l'industrie »), qui présente les fiches de rendement des cinq sites nucléaires canadiens : Bruce, Darlington, Pickering, Gentilly et Point Lepreau.

La CCSN évalue les programmes des titulaires de permis et leur mise en œuvre séparément, en fonction de cinq cotes, allant de A (dépassé les exigences) à E (inacceptable). Des cotes sont octroyées pour la conception d'un programme et sa mise en œuvre, ainsi que pour le rendement de chaque domaine de sûreté et des programmes inclus dans chacun de ces domaines.

Dans le rapport sur l'industrie de 2007, le personnel de la CCSN a conclu que, dans l'ensemble, les centrales nucléaires ont été exploitées en toute sécurité. La grande majorité des domaines de sûreté et des programmes ont reçu la cote B, ce qui indique que les titulaires de permis ont satisfait aux attentes de la CCSN. La CCSN attribue une cote C lorsque le rendement est en deçà des critères de la CCSN. Même si une cote C n'est pas synonyme de risque inacceptable pour la sûreté, la CCSN surveille néanmoins de près les installations qui ont reçu cette cote, afin de s'assurer que les titulaires de permis ou les demandeurs ne ménagent aucun effort pour atténuer les problèmes décelés au cours de l'année. En 2007, aucune installation n'a reçu de cote inférieure à C.

Fiche de rendement des centrales nucléaires à jour au mois de janvier 2008

Légende

P : Programme M : Mise en œuvre

A = Dépasse les exigences
 B = Satisfait aux exigences
 C = Inférieur aux exigences
 D = Très inférieur aux exigences
 E = Inacceptable

Notes

- Les cotes C sont surlignées.
- Les sites de Bruce et Pickering reçoivent des cotes distinctes pour leurs installations respectives : Bruce-A et Bruce-B, et Pickering-A et Pickering-B.

Domaine de sûreté/Programme	P ou M	Bruce		Darlington	Pickering		Gentilly-2	Point Lepreau
		A	B		A	B		
Rendement d'exploitation	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	C	B	B	B
Organisation et gestion des installations	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	C	B	B	B
Exploitation	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	C	B	B	B
Santé et sécurité classiques (non radiologiques)	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	A	A	A	B	B	B	B
Assurance du rendement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	C	B	B	B
Gestion de la qualité	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	C	B	C	B
Facteurs humains	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	C	B	B	C
Formation, examens et accréditation	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	C	B	B	B	B	B	B
Conception et analyse	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Analyse de la sûreté	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Questions de sûreté	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B

Domaine de sûreté/Programme	P ou M	Bruce		Darlington	Pickering		Gentilly-2	Point Lepreau
		A	B		A	B		
Conception	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	C	B	B	C	B	B	B
Aptitude fonctionnelle de l'équipement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Maintenance	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	C	B	B	B	B	B	B
Intégrité structurale	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Fiabilité	P	B	B	B	B	B	B	A
	M	B	B	B	B	B	B	B
Qualification de l'équipement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	C	B	B	B	B
Préparation aux situations d'urgence	P	A	A	A	A	A	A	A
	M	A	A	A	A	A	B	B
Protection de l'environnement	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B
Radioprotection	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	A	B	B	B	B
Sécurité physique de l'emplacement	P	Renseignements réglementés						
	M	Renseignements réglementés						
Garanties	P	B	B	B	B	B	B	B
	M	B	B	B	B	B	B	B

Normes de rendement externes

Activité	Norme de rendement	Cible	Rendement en 2005-06	Rendement en 2006-07	Rendement en 2007-2008
Conformité⁹					
Vérification – À la fin de l'activité de vérification, la CCSN :					
délivre un rapport d'inspection de type I ¹⁰	dans les 60 jours ouvrables	80 %	50 %	58 %	69 %
délivre un rapport d'inspection de type II ¹¹	dans les 40 jours ouvrables	80 %	86 %	90 %	85 %
délivre un rapport d'examen documentaire ¹³	dans les 60 jours ouvrables	90 %	70 %	79 %	95 %
Application – Lorsqu'elle émet une ordonnance, la CCSN :					
confirme, modifie, révoque ou remplace l'ordonnance (voir le guide d'application de la réglementation G-273 : « Donner, réviser et recevoir un ordre sous le régime de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> »)	dans les 10 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %	100 %
Autorisation¹² – En ce qui a trait aux demandes visant un permis existant, la CCSN :					
vérifie si la demande est complète et avise le titulaire de permis qu'elle est complète ou incomplète ^{12, 13}	dans les 20 jours ouvrables	90 %	100 %	97 %	56 %
émet une décision d'autorisation lorsqu'il n'est pas nécessaire de tenir une audience publique (en supposant qu'il ne soit pas nécessaire de mener une évaluation environnementale aux termes de la <i>LCEE</i>)	dans les 80 jours ouvrables	80 %	97 %	98 %	83 %
émet une décision d'autorisation lorsqu'elle doit tenir une audience publique (en supposant qu'il ne soit pas nécessaire de mener une évaluation environnementale aux termes de la <i>LCEE</i>) (voir INFO-0715, <i>Audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire sur les questions de permis</i>) ¹⁶	dans les 160 jours ouvrables	90 %	100 %	83 %	100 %
Accès à l'information					
répond aux demandes présentées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> ¹⁴	dans les délais prescrits par la loi	100 %	94 %	<i>Accès à l'information</i> : 82 % <i>Renseignements</i>	<i>Accès à l'information</i> : 61 % <i>Renseignements</i>

⁹ Les résultats liés aux activités d'autorisation et de conformité sont basés sur les données de rendement disponibles.

¹⁰ Dans l'approche de réglementation éclairée par le risque, la priorité initiale a été accordée au parachèvement des rapports dont les résultats étaient de plus grande importance.

¹¹ Dans le cas des centrales nucléaires, à moins de graves problèmes, les constatations des inspections sur place et des inspections des salles de commande sont signalées trimestriellement dans les 40 jours ouvrables suivant la fin du trimestre.

¹² La priorité initiale a été accordée à l'examen des demandes présentées par les titulaires de permis les plus à risque.

¹³ Les processus d'examen de la demande et d'audience publique ne s'appliquent pas aux activités d'autorisation et d'homologation qui touchent les substances nucléaires, les appareils à rayonnement, les installations de catégorie II, l'équipement réglementé, le transport et les emballages.

¹⁴ La CCSN a reçu 120 demandes d'accès à l'information en 2007-2008, soit environ 67 % de plus que les 72 demandes de 2006-2007. Parmi les demandes reçues en 2007-2008, plus de la moitié ont été reçues au cours du quatrième trimestre de l'exercice et plusieurs étaient relativement longues et complexes. La CCSN a ajouté deux employés à temps plein à son programme d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en sus de mesures additionnelles afin de se conformer pleinement aux délais prescrits dans la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Activité	Norme de rendement	Cible	Rendement en 2005-06	Rendement en 2006-07	Rendement en 2007-2008
				<i>personnels – 100 %</i>	<i>personnels – 100 %</i>

Activité	Norme de rendement	Cible	Rendement en 2005-06	Rendement en 2006-07	Rendement en 2007-2008
Communications externes					
publie des avis annonçant les audiences publiques	dans les délais prescrits par les règlements	100 %	95 %	100 %	100 %
répond aux demandes de renseignements du public	accusé de réception la journée même; le délai de traitement varie selon la complexité de la demande :	100 %	100 %	100 %	100 %
	faible – le jour même	100 %	100 %	100 %	100 %
	moyenne – dans les 5 jours ouvrables	100 %	95 %	95 %	95 %
	élevée – dans les 10 jours ouvrables	100 %	80 %	75 %	80 %

Décisions du tribunal de la Commission

Nombre de décisions en 2007-2008	43
Nombre moyen de jours pour la publication des décisions	16
Décisions publiées dans les 30 jours	41
Décisions publiées après 30 jours	2

Plan de réglementation de la CCSN

<i>Règlement</i>	<i>Résultats prévus</i>	<i>Critères de mesure</i>	<i>Résultats atteints en 2007-2008</i>
<i>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Régler les points soulevés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation • Comblent les lacunes relevées depuis l'entrée en vigueur du règlement le 31 mai 2000 • Adopter les plus récents niveaux d'exemption indiqués dans les Normes fondamentales de radioprotection de l'AIEA 	Fin des modifications au règlement	<p>La Commission canadienne de sûreté nucléaire a pris ce règlement le 14 mars 2008. Le règlement a été enregistré le 17 avril 2008 et publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 30 avril 2008.</p> <p>Modifications terminées, lacunes réglementaires corrigées et problèmes réglés; normes de l'AIEA adoptées</p>
<i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Régler les points soulevés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation • Comblent les lacunes relevées depuis l'entrée en vigueur du règlement le 31 mai 2000 	Fin des modifications au règlement	<p>La Commission canadienne de sûreté nucléaire a pris ce règlement le 14 mars 2008. Le règlement a été enregistré le 17 avril 2008 et publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 30 avril 2008.</p> <p>Modifications terminées, lacunes réglementaires corrigées et problèmes réglés</p>
<i>Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires et Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications à la suite d'amendements au <i>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement</i> et au <i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i> 	Fin des modifications au règlement	<p>La Commission canadienne de sûreté nucléaire a pris ce règlement le 14 mars 2008. Le règlement a été enregistré le 17 avril 2008 et publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 30 avril 2008.</p> <p>Modifications terminées.</p>
<i>Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires – Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I – Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II – Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'incorporer un certain nombre de normes internationales et de corriger des lacunes ou incohérences mineures 	Fin des modifications au règlement	<p>La Commission canadienne de sûreté nucléaire a pris ce règlement le 26 mars 2008. Le règlement a été enregistré le 17 avril 2008 et publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 30 avril 2008.</p> <p>Modifications terminées, lacunes réglementaires corrigées et problèmes réglés</p>
<i>Règlement sur les garanties nucléaires (nouveau règlement)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un règlement général sur les garanties qui remplacera les conditions de permis existantes sur les garanties en vue de faciliter la conformité aux accords internationaux sur les 	Règlement terminé	Aucun travail important accompli sur ce projet depuis juin 2007 en raison de problèmes de dotation en personnel et de priorité des tâches; le calendrier devra être réévalué

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure	Résultats atteints en 2007-2008
	garanties		
<i>Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les dispositions du règlement et les exigences des permis en matière d'importation et d'exportation suivent l'évolution des accords internationaux et des directives qui s'y rattachent • Régler les points soulevés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation • Lever les ambiguïtés mineures 	Fin des modifications au règlement	Les instructions de rédaction technique ont été élaborées et examinées avec le ministère de la Justice. Le personnel de la CCSN a également mis les modifications projetées à la disposition des organismes gouvernementaux et des exportateurs/importateurs intéressés, aux fins de consultation préliminaire, d'août à octobre 2007; les commentaires reçus ont permis de modifier les instructions de rédaction.
<i>Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et Règlement administratif de la Commission canadienne de sûreté nucléaire – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les <i>Règles de procédure</i> et le <i>Règlement administratif</i> afin de tenir compte des meilleures pratiques des tribunaux administratifs 	<i>Règles de procédure et Règlement administratif</i> mis à jour	Le questionnaire sur le triage a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor en janvier 2008. La CCSN a préparé les instructions de rédaction aux fins d'examen par Justice Canada et en vue de commencer la rédaction des règlements.
<i>Règlement modifiant le Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (programmes divers) – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarifier certaines sections de la réglementation et répondre aux préoccupations du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation à l'égard de ces règlements 	Fin des modifications au règlement	La Commission canadienne de sûreté nucléaire a pris ce règlement le 21 février 2008. Le règlement a été enregistré le 17 avril 2008 et publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 30 avril 2008. Modifications terminées, lacunes corrigées et problèmes réglés
<i>Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (programmes divers) – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter diverses modifications et corriger les incohérences mineures entre les versions française et anglaise des règlements suivants : -<i>Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> -<i>Règlement sur la radioprotection</i> -<i>Règlement sur les installations nucléaires de catégorie I</i> -<i>Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium</i> -<i>Règlement sur le contrôle de l'importation et de</i> 	Fin des modifications au règlement	La Commission canadienne de sûreté nucléaire a pris ce règlement le 21 juin 2007. Il est entré en vigueur le 18 septembre 2007 et publié dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> le 3 octobre 2007. Modifications terminées – incohérences corrigées

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure	Résultats atteints en 2007-2008
	<i>l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire -Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire</i>		
<i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II – Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Donner une base réglementaire à la pratique actuelle d'accréditer les responsables de la radioprotection dans les installations de catégorie II 	Fin des modifications au règlement	Justice Canada et la CCSN travaillent sur le libellé des modifications proposées au <i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i> , en vue des consultations préliminaires